

Municipalité de Waltham

Cette séance publique du Conseil est enregistrée.

Procès-verbal d'une réunion ordinaire tenue à l'heure et au lieu habituels le 4 février 2025, sous la présidence de Son Honneur la mairesse Mme Odette Godin avec la présence des conseillers suivants # 1 Mme Brenda Landry, # 2 M. Leonard Godin, # 3 Mme Ramona Marion, # 4 M. Brendan Adam, et # 6 M. Tyler Rochon
Absent : #5 M. Elwood Allard

Mme Annik Plante, directrice générale, est également présente.

Déclaration du maire (décorum)

01-04-02-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marion et appuyé par la conseillère Landry adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

02-04-02-25 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DERNIER

Proposé par le conseiller Adam et appuyé par le conseiller Rochon, d'accepter le procès-verbal du mois dernier tel que déposé.

Adopté

VISITEURS : 1 visiteur est présent et une période de questions est organisée.

- Aucune question n'a été posée

RAPPORT DES COMITÉS

- **L'Arène** : Aucune mise à jour n'a été signalée.
- **Site de transfert** : Il n'y a actuellement aucun problème sur le site de transfert.
- **Comité de la voirie** : Aucun problème à signaler ; toutefois, le directeur général a informé le conseil d'une plainte officielle concernant le déneigement. Le problème a depuis été réglé.
- **Conseiller Adam** : A fait le point sur la dernière réunion intermunicipal et un document a été distribué pour examen.
- **Conseiller Godin** : A rapporté avoir rencontré le chef et le directeur des pompiers et a partagé qu'une nouvelle procédure de feuille de temps a été mise en œuvre.

Rapport du maire :

La mairesse Godin a fait le point sur ses activités récentes :

- **MRC Pontiac** : Elle a assisté à huit réunions de la MRC, couvrant divers comités dont elle fait partie. Elle a également mentionné 1 que la MRC Pontiac intente une action en justice contre Allyn-et-Caywood pour non-paiement de ses parts annuelles de 2024.
- **Le maire Godin** a assisté à la réunion mensuelle à la Résidence Meilleur et a indiqué qu'ils recherchaient davantage de locataires locaux.
- **Le maire Godin** a assisté au dîner des bûcherons à Fort-Coulonge le 25 janvier 2025.

03- 04-02-25 SIGNATURE AUTORISANT LES DROITS À LA CAISSE DESJARDIN

ALORS QUE la Municipalité de Waltham exige des signataires autorisés pour les transactions financières à la Caisse Desjardins;

ALORS QUE le directeur général (DG) est le principal signataire autorisé des transactions financières municipales;

CONSIDÉRANT qu’il est nécessaire d’assurer la continuité des opérations financières lorsque le directeur général est en vacances;

Il est proposé par le **conseillère Landry** et appuyé par le **conseiller Rochon,**
ET RÉSOLU à l’unanimité,

QUE Mme Brigitte Lafrenière, agente administrative, se voit par la présente accorder un pouvoir de signature temporaire à la Caisse Desjardins exclusivement durant les périodes où le directeur général est en vacances.

QUE Cette autorisation comprend la capacité de signer des chèques, d’approuver des transactions électroniques et d’effectuer les opérations financières nécessaires conformément aux politiques municipales.

QUE Cette autorisation soit valable que pendant l’absence du DG et lui reviendra automatiquement à son retour.

Adopté

04-04-02-25 APPROBATION RÉTROACTIVE DE LA PRIME DE NOËL 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Waltham reconnaît les contributions et le dévouement de ses employés tout au long de l’année;

CONSIDÉRANT qu’il est de coutume d’offrir une prime de Noël en guise de remerciement au personnel municipal;

CONSIDÉRANT QUE la prime de Noël 2024 a été émise mais nécessite l’approbation formelle du conseil ;

Il est proposé par le **conseiller municipal Rochon** et appuyé par la **conseillère Marion,** 2
ET RÉSOLU à l’unanimité ,

QUE la municipalité de Waltham approuve rétroactivement le paiement des primes de Noël aux employés municipaux pour l’année 2024.
Cette résolution sert d’autorisation formelle pour le versement de la prime de Noël 2024.

Adopté

05- 04-02-25 OFFRE DE M. ROY (13331733 Canada Inc)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Waltham a reçu une demande de la société 13331733 Canada Inc. pour acquérir une parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé à une analyse approfondie de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité privilégie une vision stratégique de développement territorial qui privilégie l'intérêt collectif et la mise en valeur des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en discussion avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et la MRC de Pontiac pour l'aménagement d'un stationnement public dans ce secteur, visant à améliorer l'accès à la rivière Noire pour les résidents et les visiteurs;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité de Waltham rejette l'offre de la société 13331733 Canada Inc. d'acquérir le terrain concerné.

Adopté

06-04-02-25 DEMANDE SPÉCIALE DE LOTISSEMENT DE M. ROY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Waltham a reçu une demande de dérogation mineure concernant le lotissement du lot 6 379 301;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal vise à maintenir l'uniformité et la rigueur dans la réglementation de lotissement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande pourrait créer un précédent susceptible d'entraîner une augmentation des demandes similaires, compromettant potentiellement le cadre de planification territoriale existant;

CONSIDÉRANT QUE cette décision s'inscrit dans les objectifs d'urbanisme et d'aménagement du territoire de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Waltham rejette la demande de dérogation mineure pour le lotissement du lot 6 379 301 .

3

Adopté

07-04-02-25 REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES À LED

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Waltham s'engage à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les coûts d'entretien en passant aux lampadaires à DEL, tout en améliorant la sécurité publique de nos résidents ;

CONSIDÉRANT QUE Fleury Électrique a fourni une estimation pour le remplacement de 10 lampadaires par des luminaires à DEL;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Fleury Électrique est jugée équitable et s’aligne sur le budget et les objectifs d’efficacité énergétique de la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller municipal Rochon et appuyé par le conseiller Adam,
ET RÉSOLU à l'unanimité ,**

QUE la Municipalité de Waltham accepte l'estimation de Fleury Electric pour le remplacement de 10 lampadaires par des luminaires DEL, au montant de 7 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Le Directeur général est autorisé à procéder aux dispositions nécessaires pour achever les travaux.

Adopté

08-04-02-25 ACHATS DES POMPIERS

Il est proposé par le conseiller Godin, appuyé par la conseillère Landry, que la municipalité de Waltham approuve l'achat d'une (1) veste et de deux (2) t-shirts pour un membre du service d'incendie responsable des inspections d'alarme incendie au montant de 430,99 \$ plus les taxes applicables ;

Les fonds nécessaires seront alloués à partir du budget du service d’incendie pour couvrir le coût de cet achat.

Adopté

09-04-02-01-25 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil, soumises par le secrétaire-trésorier.

10 -04-02-25 RÉPARATION DE LA CUISINIÈRE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la cuisinière de la salle municipale ne fonctionne pas correctement et nécessite des réparations; 4

ALORS QUE le poêle est indispensable aux événements communautaires et aux activités municipales qui se déroulent à la salle;

Il est proposé par la conseillère Marion et appuyé par la conseillère Landry,

ET RÉSOLU à l'unanimité ,

QUE la municipalité de Waltham approuve la réparation du poêle de cuisson du hall afin d'assurer son bon fonctionnement.

La directrice générale de la municipalité est autorisée à procéder aux démarches nécessaires pour que la cuisinière soit réparée dans les plus brefs délais.

Adopté

11-04-02-25 REMBOURSEMENT PARTIEL POUR LA LOCATION DE LA SALLE EN RAISON D'UNE CUISINIÈRE NON FONCTIONNELLE

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale a été louée le 1er janvier par Mme Fleury;

CONSIDÉRANT QUE la cuisinière n'était pas fonctionnelle, l'empêchant de réchauffer son repas;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Waltham reconnaît les inconvénients causés et souhaite offrir une compensation;

**Il est proposé par la conseillère Landry et appuyé par le conseiller Rochon,
ET RÉSOLU à l'unanimité ,**

QUE la municipalité de Waltham approuve un remboursement partiel de 150,00 \$ à Mme Fleury pour les inconvénients subis en raison du non-fonctionnement de la cuisinière.
Le directeur général est autorisé à traiter le remboursement en conséquence.

12-04-02-25 LETTRE DE SOUTIEN AU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS

La Municipalité de Waltham soutient les projets de logement qui contribuent à la croissance et au bien-être de la communauté. En réponse à une demande de la Municipalité de L'Isle -aux-Allumettes, le Conseil municipal de Waltham a accepté de fournir une lettre d'appui à son projet de développement résidentiel. Le Conseil mandate par la présente le directeur général pour rédiger cette lettre au nom de la Municipalité.

13-04-02-25 PAIEMENT DES FACTURES

Proposé par le conseiller Godin et appuyé par la conseillère Marion de payer les factures du mois au montant de 17 330,53 \$.

Adopté

Certificat de disponibilité

5

Je, soussignée Annik Plante, directrice générale de la Municipalité de Waltham, certifie que les fonds sont disponibles pour les dépenses approuvées ci-dessus. Fait à Waltham, le 4 février 2025.

Annik Plante
Directeur général/ Secrétaire trésorier

14-14-01-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Rochon et appuyé par le conseiller Adam de lever la séance à 20 h 21

Adopté

La mairesse Mme Odette Godin

Directrice générale/Secrétaire Trésorière Mme Annik Plante
